

Revue générale de droit



M. Deschamps, C. Pratte, *Aide-mémoire 107 — Moyens préliminaires*, Montréal, Centre de documentation juridique du Québec Inc. et Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 140 pages, ISBN 2-89127-142-4

Pierre Estoup, *La pratique des jugements en matière civile, prud'homale et commerciale, principes et méthodes de rédaction*, 2^e édition, Paris, Éditions Litec, 1990, 258 pages, ISBN 2-7111-1040-0

Manuel J. Peláez (éd.), *Cuadernos Informativos de Derecho Histórico Público, Procesal y de la Navegación*, n° 11 (périodique), Barcelone, PPU, 1990, 348 pages, ISBN 84-7665-574-4

M. Martel, P. Martel, *La compagnie au Québec — Volume I : Les aspects juridiques*, Montréal, Wilson & Lafleur, Martel Ltée, 1991, 1021 pages, ISBN 2-920831-240

Sylvio Normand, *Bibliographie sur le Code civil du Québec*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1991, 69 pages, ISBN 2-89127-189-0

Hubert Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1991, 625 pages, ISBN 2-89127-193-9

Gilles Renaud, Gilles Rivard, Daniel Roussy, Roxanne Guérard, Ernest Caparros and Linda Facchin

Volume 22, Number 4, December 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1057487ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1057487ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Renaud, G., Rivard, G., Roussy, D., Guérard, R., Caparros, E. & Facchin, L. (1991). Review of [M. Deschamps, C. Pratte, *Aide-mémoire 107 — Moyens préliminaires*, Montréal, Centre de documentation juridique du Québec Inc. et Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 140 pages, ISBN 2-89127-142-4 / Pierre Estoup, *La pratique des jugements en matière civile, prud'homale et commerciale, principes et méthodes de rédaction*, 2^e édition, Paris, Éditions Litec, 1990, 258 pages, ISBN 2-7111-1040-0 / Manuel J. Peláez (éd.), *Cuadernos Informativos de Derecho Histórico Público, Procesal y de la Navegación*, n° 11 (périodique), Barcelone, PPU, 1990, 348 pages, ISBN 84-7665-574-4 / M. Martel, P. Martel, *La compagnie au Québec — Volume I : Les aspects juridiques*, Montréal, Wilson & Lafleur, Martel Ltée, 1991, 1021 pages, ISBN 2-920831-240 / Sylvio Normand, *Bibliographie sur le Code civil du Québec*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1991, 69 pages, ISBN 2-89127-189-0 / Hubert Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1991, 625 pages, ISBN 2-89127-193-9]. *Revue générale de droit*, 22(4), 873–877. <https://doi.org/10.7202/1057487ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1991

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

NOTULES*

M. DESCHAMPS, C. PRATTE, *Aide-mémoire 107 — Moyens préliminaires*, Montréal, Centre de documentation juridique du Québec Inc. et Wilson & Lafleur Ltée, 1990, 140 pages, ISBN 2-89127-142-4.

Comme tous les volumes de la Collection Aide-mémoire, le présent ouvrage constitue un instrument de travail dont le but est de permettre aux praticiens de résoudre les problèmes concrets auxquels ils sont confrontés. Que l'on représente un défendeur, un mis en cause ou un intervenant, l'*Aide-mémoire — Moyens préliminaires* constitue un guide complet qui indique toute la marche à suivre pour opposer des moyens préliminaires à l'autre partie. Afin d'alléger la structure de cet ouvrage, les informations y sont présentées en référence à un cas où l'avocat représente le défendeur qui a reçu signification d'un bref d'assignation et d'une déclaration d'un demandeur lui aussi représenté par avocat. Le lecteur doit donc faire les adaptations nécessaires lorsque le demandeur n'est pas représenté par avocat, lorsque l'instance commence par une autre procédure (requête, réquisition, mise en demeure, etc.), ou encore lorsque les moyens préliminaires sont soulevés à l'encontre d'une défense ou d'une réponse.

La partie A consiste en une présentation générale commune à tous les moyens préliminaires : entrevue avec le défendeur, vérification du bref et de la déclaration, règles de procédures (allégations et conclusions, affidavit, pièces, avis de présentation, signification et production, présentation de la requête) et finalement, les conséquences du jugement sur la requête (jugement final qui accueille ou qui rejette la requête, requête en révision de la décision du protonotaire spécial, appel à la Cour d'appel du Québec de la décision du juge en chambre ou du tribunal accueillant ou rejetant la requête).

Les parties B à Q traitent chacune d'un moyen préliminaire précis : la de-

mande de cautionnement pour frais, la demande d'évocation, l'exception déclinatoire pour incompetence *ratione materiae*, l'exception déclinatoire pour incompetence *ratione personae vel loci*, la requête en irrecevabilité, la demande de délai pour faire inventaire et délibérer, la demande de discussion des biens du débiteur principal ou originaire, la demande afin d'exiger du demandeur qu'il exécute une obligation préjudicielle, la demande pour opter entre divers recours, la demande de disjonction d'actions, la demande de mise en cause forcée d'un tiers dont la présence est nécessaire pour permettre une solution complète du litige, l'appel en garantie, la demande pour corriger le bref ou la déclaration entachés de quelque irrégularité, la demande de précisions, la demande de production de documents et finalement la demande de radiation d'allégations non pertinentes, superflues ou calomnieuses.

Pour chacun de ces moyens préliminaires les auteures font d'abord des remarques préliminaires particulières au moyen invoqué, puis nous décrivent la rédaction de la requête (allégations et conclusions, affidavit, pièces, avis de présentation, signification et production), la présentation de la requête et les conséquences du jugement sur la requête. Il est à noter qu'à chaque étape on peut retrouver les dispositions pertinentes du *Code de procédure civile* du Québec, ainsi que la jurisprudence nécessaire le cas échéant. En annexe sont regroupés les différents modèles d'actes de procédure s'appliquant aux moyens préliminaires présentés dans chacune des parties. La table des matières, très bien détaillée, facilite la consultation rapide d'un point précis.

Rédigé dans un style télégraphique, concis et simple, ce volume de la Collection Aide-mémoire constitue un ouvrage de référence utile pour le praticien soucieux de son temps et désirant présenter des actes de procédure réguliers, clairs et bien préparés.

G. Re.

* Ces notules ont été préparées par Ernest Caparros, Linda Facchin, Roxanne Guérard, Gilles Renaud, Gilles Rivard et Daniel Roussy.

Pierre ESTOUP, *La pratique des jugements en matière civile, prud'homale et commerciale, principes et méthodes de rédaction*, 2^e édition, Paris, Éditions Litec, 1990, 258 pages, ISBN 2-7111-1040-0.

La première édition de cet ouvrage s'intitulait *Les jugements civils, principes et méthodes de rédaction*, parue en 1988 et s'attaquait à un sujet sur lequel aucune étude, du moins récente, n'avait été faite. Elle avait pour but de présenter aux intéressés les principes régissant la composition des décisions judiciaires et de servir de guide aux magistrats appelés à rédiger des jugements pour la première fois plutôt que de les laisser apprendre sur le tas.

Elle décrivait la démarche suivie par les juges dans l'étude des dossiers et précisait les raisonnements mis en œuvre pour dégager la solution des litiges ainsi que les éléments nécessaires à la rédaction des décisions. Touchant quand même une variété de domaines, elle restait un instrument d'initiation et l'auteur s'était limité à l'essentiel en nous présentant une étude exempte de développements.

Le succès de la première édition auprès des magistrats débutants, de rédacteurs expérimentés, d'enseignants des facultés de droit et des praticiens de tous horizons encouragea monsieur Pierre Estoup, Premier Président de la Cour d'appel de Versailles, à concevoir une nouvelle édition plus complète.

Les objectifs, le plan et la structure sont restés les mêmes, mais l'auteur a

élargi son champ d'application aux affaires sociales et commerciales et a étoffé les méthodes, pratiques et exemples proposés dans la version initiale afin d'offrir au lecteur une vue aussi complète que possible des règles applicables à la rédaction des jugements.

Il a jugé bon d'ajouter un appendice à l'œuvre initiale consacré à l'étude du rôle et des interventions de l'avocat dans le déroulement du procès civil, car la qualité d'un jugement est largement due à celle des conclusions, des plaidoiries et des dossiers remis au tribunal.

Ce n'est plus un simple instrument d'initiation, mais bien un véritable guide quant à la rédaction et à la compréhension des jugements, ne s'adressant pas uniquement à nos cousins européens, mais aussi à nous, grâce à la similitude de nos systèmes de droit. Par exemple, notre *Code de procédure civile*, aux articles 471 et 519, exige comme le code français que les décisions de nos juges soient motivées. En plus des obligations de forme que nous devons respecter, nous partageons une même langue et l'attention que l'auteur porte au style lors de la rédaction ne peut que nous être fort utile, que cela soit à titre de juge ou à celui d'avocat.

Enfin, on traite du fond des jugements dans ce livre et ce facteur est tout autant applicable aux décisions émergeant de nos tribunaux. En effet, un raisonnement logique en France l'est tout autant ailleurs, car les règles de la logique sont universelles et les frontières ne les affectent pas.

G. Ri.

Manuel J. PELÁEZ (éd.), *Cuadernos Informativos de Derecho Histórico Público, Procesal y de la Navegación*, n° 11 (périodique), Barcelone, PPU, 1990, 348 pages, ISBN 84-7665-574-4.

Les incessantes recherches de la *Revue générale de droit* l'amènent souvent à s'intéresser à des périodiques d'outre-mer. Les revues d'information en histoire du droit administratif, fondamental et maritime, sont la dernière trouvaille en matière de périodique ; il est toujours intéressant de faire une compa-

raison avec le matériel que peut offrir une revue aussi spécialisée.

Sous la direction de Manuel J. Peláez, professeur agrégé d'histoire du droit et des institutions publiques à la faculté de droit de l'Université de Málaga, les cahiers s'adressent avant tout aux historiens de toutes catégories mais aussi à la personne désireuse d'approfondir sa culture personnelle. N'ayant pas le droit comme sujet exclusif, ils passent en revue les tendances politiques à travers l'histoire et les différentes institutions publiques et ecclésiastiques qui ont pu diriger les différents

continents — avec un accent prononcé sur l'Europe et le Moyen-âge.

La précision et le souci du détail placera à coup sûr cette revue sur la bibliothèque des chercheurs en histoire et en droit qui seront certes attirés par la diversité de ses textes, l'originalité de ceux-ci mais aussi de la très haute valeur scientifique de ce qui y est publié. Avant tout une publication réservée pour le marché européen, nous y retrouvons des textes en plusieurs langues partant de l'espagnol à l'anglais en passant par le français et l'allemand. Pour les puristes, certains textes sont même publiés en latin.

Divisés en plusieurs sections, les revues traitent notamment (et bien sûr) de l'histoire du droit public, de droit romain fondamental, de ce qu'on pourrait appeler « la base de la science juridique » avec le concours de la littérature d'histoire du droit et de droit public fondamental. Les cahiers traitent aussi de la philosophie de la politique en Europe à travers les âges ; ils comportent une section sur le droit public africain, le tout suivi d'une série de recensions bibliographiques et autres études. Les cahiers sont cependant agencés de telle façon que la liste des sujets, le plan, peuvent se diversifier à volonté : les sources d'inspirations dans ce domaine étant

vastes, on comprend vite que la formule d'un volume « modulable », sans limites précises, soit la plus pratique. Ceci nous permettra de découvrir constamment de nouveaux domaines d'études tout en permettant d'intéresser un plus grand nombre de chercheurs.

Une revue destinée au public européen en général peut être difficile d'accès pour une grande majorité de personnes : la multiplicité des langues sera un problème certain. De plus, dans la mesure où, justement, celle-ci relate l'histoire d'une manière qui concerne des lecteurs potentiels outre-atlantiques, un historien ou un lecteur nord-américain sera beaucoup moins susceptible d'y découvrir des textes traitant des Indiens des Amériques, par exemple. C'est peut-être alors le temps de faire découvrir à nos collègues européens tous les charmes et beautés de notre histoire, peut-être jeune mais ne manquant pas néanmoins d'intérêt !

La distribution de ces exemplaires a un effet contraire par rapport aux désagréments que peuvent causer le langage des différents textes : on peut facilement s'en procurer par le biais de l'Institut pour la Culture et la Coopération à Montréal.

D. R.

M. MARTEL, P. MARTEL, *La compagnie au Québec — Volume I : Les aspects juridiques*, Montréal, Wilson & Lafleur, Martel Ltée, 1991, 1021 pages, ISBN 2-920831-240.

Cet ouvrage se veut la version reliée du volume I de *La compagnie au Québec*. Il succède à l'édition parue en 1990. Ce livre, qui nous fait part de certaines modifications par rapport à la dernière édition, est mis à jour au 1^{er} mars 1991.

Comportant 37 chapitres, il nous offre une étude approfondie du droit des compagnies. On y retrouve entre autres des chapitres concernant la compagnie en tant que telle (nom, siège social, formation...), les actions et les actionnaires, le conseil d'administration (rôle, pouvoirs, responsabilités...), les assemblées (d'actionnaires et du conseil d'administration), les emprunts de la compa-

gnie, etc. Les deux derniers chapitres sont particulièrement intéressants puisqu'ils traitent respectivement des Régimes d'épargne-actions et des Sociétés de placements.

En plus de traiter de façon élaborée l'ensemble des sujets des droits corporatifs provincial et fédéral, M^{es} Martel nous offrent annuellement une édition à jour de leur volume relié, ce qui permet « d'actualiser » les informations qui s'y trouvent.

Parmi les modifications apportées, il est intéressant de noter qu'il y a une analyse très complète de la toute récente décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Houle*. Cette cause est relative à la notion de voile corporatif. Également, on y parle de l'importante affaire *McLurg* où la Cour suprême devait statuer sur la validité des dividendes discrétionnaires. M^{es} Martel nous décrivent en détails les principes juridiques en

litige et les conclusions auxquelles arrivent les juges. Ce qui enrichit hautement ces analyses d'arrêts, ce sont les critiques formulées par les auteurs face à ces décisions jurisprudentielles.

On remarquera que les auteurs, tout en révisant leur volume annuellement, en profitent pour renuméroter les pages, à quelques endroits. Le but de cette pratique est d'éliminer le plus possible les pages et fractions de pages blanches résultant de l'ajout de mises à jour. C'est leur souci de clarté et de

précision qui rend leur volume facile à consulter, en plus de quatre index très pratiques : index des sujets, des lois citées, des règlements cités et des principaux arrêts cités.

Ouvrage d'envergure puisqu'il traite des principes fondamentaux du droit corporatif de façon très complète, *La compagnie au Québec — Volume I* constitue la source de référence par excellence, tant pour le droit corporatif provincial que fédéral.

R. G.

Sylvio NORMAND, *Bibliographie sur le Code civil du Québec*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1991, 69 pages, ISBN 2-89127-189-0.

Une bibliographie systématique, bien établie, renfermant des renseignements fort pertinents aux titres des travaux préparatoires (pp. 5-13) et des modifications apportées au Code (pp. 17-23). Pour le reste, elle a l'avantage de regrouper des informations éparées.

Les critères de sélection des titres sont mentionnés par l'auteur aux pages 2 et 3, en introduction. Ils semblent être respectés. On peut, néanmoins s'interroger sur la sagesse de l'exclusion de références à des réformes promues par l'Office de révision du Code civil, intégrées d'abord dans le *Code civil du Bas-Canada* et transférées par la suite, avec quelques retouches, au *Code civil du Québec*.

Le choix opposé, soit celui de recueillir les titres des textes concernant des

réformes introduites dans le Code à la suite des propositions de l'Office, aurait pu être facilement justifié. Notons, toutefois, qu'il ne s'agit pas seulement des études portant sur la société d'acquêts. Le champ de ces réformes est beaucoup plus large et aurait mérité une plus grande attention.

Il aurait été convenable d'indiquer la date à laquelle l'auteur a arrêté sa cueillette d'informations, pour savoir où doit-on la continuer. Mais la bibliographie, dans son petit format, à reliure spirale, apparaît pratique et utile. Enfin, probablement pour une nouvelle édition mise à jour il serait préférable de séparer un peu plus la paille du grain et, à cette fin, de ranger tous les articlets de journaux (Barreau, Maîtres, etc.) dans une catégorie à part.

E. C.

Hubert REID, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson et Lafleur Ltée, 1991, 625 pages, ISBN 2-89127-193-9.

Encore une fois, Hubert Reid nous présente sa version annuelle du *Code de procédure civile — Complément jurisprudence et doctrine* dans la Collection Alter Ego. Cette septième édition, mise à jour au 1^{er} janvier 1991, plus volumineuse que les précédentes, tente de

venir en aide à ceux qui cherchent un moyen rapide et efficace d'obtenir les dernières décisions de nos tribunaux sur les principes énoncés dans le *Code de procédure civile*. La jurisprudence y est présentée sous forme de résumés classés par le numéro d'article du C.p.c., l'ordre de présentation passant du général au particulier. On retrouve aussi dans la plupart des rubriques des renvois à d'autres articles pertinents.

L'ouvrage débute avec une liste d'abréviations utilisées dans le volume et pro-

cède avec des résumés succincts des décisions et de la doctrine se rapportant à chaque article. On retrouve également les notes explicatives extraites des rapports de commissaires chargés de rédiger le C.p.c. en 1964, des outils efficaces pour l'interprétation des articles puisque ces notes reflètent l'esprit dans lequel les dispositions ont été conçues. L'auteur nous suggère un mode d'utilisation de l'ouvrage et termine ses explications avec la mention que cet instrument de travail n'est pas une analyse exhaustive de toute la jurisprudence et qu'il est possible que l'on doive recourir à d'autres sources pour compléter notre recherche. Un conseil fort utile, puisqu'une étude des éditions antérieures nous démontre que l'Alter Ego n'est pas une collection cumulative de la jurisprudence, mais plutôt un reflet des tendances récentes sans toutefois écarter la jurisprudence qui, bien que plus ancienne, demeure toujours applicable. À la fin du

volume, l'auteur complète sa compilation avec des tables de doctrine, de jurisprudence, et de législation citées accompagnées des articles correspondants.

Il est à remarquer que depuis la sixième édition (1990), monsieur Reid a, pour des motifs inconnus, modifié le mode de citations qu'il employait auparavant. Un exemple de ce changement se retrouve dans les références à la jurisprudence où tous les crochets ont été substitués par des parenthèses. On peut questionner l'opportunité d'un tel changement, alors que les recueils officiels, notamment de la Cour suprême, de la Cour fédérale ainsi que le Recueil de jurisprudence du Québec, donnent leurs références en employant des crochets. Étant donné l'envergure des modifications et du travail que cela implique, il aurait été souhaitable que le lecteur soit avisé des raisons motivant un tel changement.

L. F.
